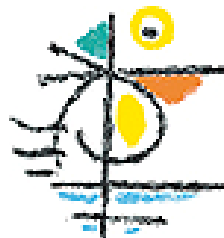


Trainers' Digest



ETUI-REHS
Institut syndical européen

RECHERCHE

FORMATION

SANTÉ & SÉCURITÉ

*Bulletin d'information de l'ETUI-
REHS concernant les programmes
de formation de l'UE*

Appel à propositions dans le cadre du Programme "Droits fondamentaux et citoyenneté"

Un appel à propositions (**JLS/FRC/2007 Subventions pour des actions**) a été lancé par la Commission européenne afin de choisir des projets transnationaux spécifiques cofinancés par la Commission européenne dans le cadre du programme spécifique « Droits fondamentaux et citoyenneté ». Ces projets devraient démarrer au second semestre 2008 et avoir une durée de 18 mois.

Seuls des projets nouveaux seront retenus; les projets déjà entamés ne peuvent bénéficier d'un cofinancement.

Domaines prioritaires

Les domaines prioritaires de cet appel à propositions seront les suivants:

- I. La protection des droits de l'enfant
- II. La participation active à la vie démocratique de l'Union
- III. La lutte contre le racisme, la xénophobie et l'antisémitisme
- IV. La protection des données et droits privés.

Candidats et pays éligibles

Les organisations non-gouvernementales, les institutions et organismes publics ou privés, les universités, les instituts de recherche, les instances nationales, régionales ou locales, les organisations internationales ainsi que les organisations à but non lucratif, établis dans les pays en voie d'adhésion, les pays candidats à l'adhésion et les pays des Balkans occidentaux.

Toute suggestion visant à améliorer la présente newsletter est la bienvenue.

Des conditions spécifiques à ces pays doivent être préalablement remplies pour qu'elles puissent être financées (ces pays doivent avoir signé un protocole d'accord pour participer au Programme spécifique "Droits Fondamentaux et Citoyenneté" et avoir contribué au budget des Communautés européennes).

Les organisations de tous les autres pays peuvent participer en qualité de partenaires associés mais ne pourront **pas** bénéficier de financement communautaire.

Partenariat transnational

Les propositions doivent être présentées par un partenariat d'au moins deux organisations éligibles originaires de deux États membres de l'UE ou par au moins un Etat Membre et un autre Etat qui peut être un candidat en voie d'adhésion ou un pays candidat.

Les partenaires (co-bénéficiaires) sont les organisations participant à la mise en œuvre des activités du projet et qui sont éligibles pour un financement.

Les partenaires associés sont les organisations participant au projet sans pouvoir bénéficier d'un financement (originaires des autres pays participants).

Financement de l'UE

La contribution financière de la Communauté ne peut dépasser 80% du total des coûts directs éligibles du projet.

Chaque demandeur devra par conséquent obtenir un financement complémentaire de 20%, provenant d'autres sources, pour couvrir le solde des coûts du projet.

La contribution de la Commission par projet ne peut être inférieure à 75.000 euros ni supérieure à 500.000 euros.

Les contributions en nature ne peuvent être prises en considération dans les dépenses réelles du projet et ne constituent pas des coûts éligibles.

Date limite et procédure

Les demandes doivent être envoyées pour le **5 mai 2008**:

- par courrier recommandé, à l'adresse suivante:

Commission européenne
DG Justice, Liberté et Sécurité
Unité JLS/C/4
LX 46 07/122
B-1049 Bruxelles
Belgique

Le cachet de la poste fera foi de la date d'envoi.

- par dépôt en personne ou par messagerie, à l'adresse suivante:

Commission européenne
COURRIER CENTRAL
(envois recommandés)
Att: DG JLS/C/4
LX 46 07/122
Avenue du Bourget, 1

Toute suggestion visant à améliorer la présente newsletter est la bienvenue.

B-1140 Bruxelles (Evere)
Belgique

En cas de livraison par porteur, un certificat de réception signé et daté, délivré par la Commission, sera remis au livreur.

S'il est recouru à un service de messagerie privé – y compris un service express – la demande doit parvenir **avant 16h00 CET le jour de la date limite**.

L'enveloppe doit porter clairement la mention "**Demande dans le cadre du Programme spécifique "Droits fondamentaux et citoyenneté" – Appel à projets transnationaux spécifiques 2007**".

Les formulaires de demande de subvention envoyés par courriel ou par télécopieur ne seront **pas** acceptés.

La Commission recommande aux candidats de soumettre leur demande en anglais, français ou allemand.

Où trouver les informations

Les formulaires nécessaires à la demande de subvention, leurs annexes et le guide de soumission d'une demande de subvention peuvent être téléchargés sur le site Internet du Programme spécifique "Droits fondamentaux et citoyenneté" à l'adresse suivante:
http://ec.europa.eu/justice_home/funding/rights/funding_rights_en.htm

Toute suggestion visant à améliorer la présente newsletter est la bienvenue.